

## REUNION DU BUREAU DU 13 OCTOBRE 2017

### DELIBERATION N°B17/128

#### **Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Commune de Lanas, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et l'EPORA Plateau des Gras**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R\*321-6,
- VU la délibération n°14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU la délibération n°16-098 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau,
- VU la délibération n°16-270 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2016 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention d'Etudes et de Veille Foncière approuvée par délibération N°B17/001 du Bureau du 10 mars 2017 et signée le 02 mai 2017 avec la Commune de Lanas, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Commune de Lanas, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et l'EPORA, relatif au Plateau des Gras.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

**13 OCT. 2017**

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

